

Thème 2 : L'âge industriel en France

Le travail à l'habitation-sucrerie Le travail à l'usine centrale

Auteure : Muriel DESCAS-RAVOTEUR

Pourquoi enseigner la question du travail à l'habitation-sucrerie puis à l'usine centrale du début du XIX^e siècle à la 1^e moitié du XX^e siècle en Guadeloupe et en Martinique ?

Ce sous-thème s'inscrit dans le thème 2 du programme du cycle 3 intitulé « l'âge industriel en France ». Il a pour objectif de « donner une idée concrète de la condition ouvrière au travail » mais de permettre aussi « de toucher du doigt la diversité de la condition ouvrière et plus généralement de la condition des salariés, catégorie en plein essor avec l'industrialisation ».

Dans ce cadre, l'adaptation des programmes laisse une place à l'étude du travail dans l'habitation-sucrerie et à l'usine centrale.

Dès l'origine de la colonisation, l'organisation économique aux Antilles françaises se trouve dépendante des intérêts de l'économie de la Métropole. Depuis le début du XVIII^e siècle, il s'agit pour la France de faire des Antilles, des « isles à sucre ».

Par conséquent, l'origine de l'usine peut être repérée non pas en Europe mais du côté des habitations-sucreries dans une conjoncture où la « révolution industrielle » a été « provincialisée », c'est-à-dire réinscrite dans un caractère plus global. En effet, les historiens des habitations-sucreries ont noté que « les premiers prototypes d'usine, c'est-à-dire d'espace productif clos où des esclaves (jusqu'en 1848) puis des ouvriers travaillent en grand nombre de façon intense et coordonnée, sont sans doute à rechercher davantage dans les usines sucrières (habitations-sucreries et/ou usines centrales) d'Amérique latine et des Antilles, où le sucre est préparé à destination de l'Europe ».

Ainsi le travail se fait à l'intérieur de structures de production (sucre) où les procédés de fabrication traditionnels et nouveaux coexistent dans une conjoncture de fortes évolutions techniques et industrielles. L'abolition de l'esclavage de 1848 ne correspondant pas à une rupture véritable, contribue cependant à accélérer le processus de restructuration foncière au profit des usines centrales. De plus le système de production traditionnel se disloque très lentement tout au long du XIX^e siècle et ne survit que difficilement à côté des usines centrales à la structure moderne.

L'étude doit permettre de faire saisir aux élèves l'organisation du travail dans le cadre des habitations-sucreries et des usines centrales sur lesquelles repose l'économie dite « d'habitation » du début du XIX^e siècle au début du XX^e siècle. On notera que la Première Guerre mondiale, contrairement à la France métropolitaine,

ne constitue pas une rupture dans l'organisation du travail en Martinique, le salariat se poursuivant sous la pression des usiniers.

Problématique scientifique :

En quoi le passage du statut de main d'œuvre servile à travailleur libre dans le cadre du travail à l'habitation puis à celui des usines centrales a-t-il transformé les manières de travailler et de vivre ?

Problématique pédagogique :

Comment le travail a-t-il évolué de l'habitation à l'usine centrale ?

On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :

- que le travail dans les Antilles françaises repose essentiellement sur la transformation de canne en sucre.
- que le travail servile puis ouvrier se fait dans le cadre de l'habitation et/puis de l'usine centrale.
- que jusqu'en 1848, la production sucrière est très largement assurée par le travail forcé, l'esclavage.
- qu'après 1848, la production sucrière est assurée par le travail salarié et entraîne la création d'un prolétariat noir.

Quelle place du thème dans la scolarité ?

Les savoirs construits pourront être mobilisés dans le troisième thème d'histoire du programme de 4^e « Société, culture et politique dans la France du XIX^e siècle » et tout particulièrement « les conditions féminines au XIX^e siècle en Guadeloupe et en Martinique » avec l'étude sur les activités et les conditions de travail des femmes esclaves mais aussi avec l'étude sur les femmes ouvrières, exclues du monde politique ; en se fondant sur leurs conditions de vie et leur engagement syndical.

Quels sont les points forts du thème pour l'enseignant ?

- *Dans la 1^e moitié du XIX^e siècle, l'activité sucrière et le travail servile qui en découle reposent exclusivement sur les habitations-sucreries.*

Le sucre constituant la principale production des Antilles françaises, l'habitation est très souvent sucrerie et constitue le fondement de l'économie. Entité presque autonome, unité foncière et manufacturière familiale, c'est aussi un espace fermé où le maître (habitant) a le pouvoir. Au début du XIX^e siècle, la superficie moyenne d'une habitation-sucrerie est de 180 hectares en Guadeloupe et d'une centaine en Martinique. 620 sucreries en 1835 en Guadeloupe, 564 en 1869 en

Martinique témoignent de l'apogée de ce mode de production existant aux Antilles françaises depuis la seconde moitié du XVII^e siècle.

Jusqu'en 1848, **la production de sucre est assurée quasi-exclusivement par la main-d'oeuvre servile**. Seuls les propriétaires, les « grands blancs » (presque toujours présents sur l'habitation jusqu'à la fin du XVIII^e siècle) et les cadres (géreurs et économes) sont blancs. **Le géreur** remplace le maître lorsqu'il est absent ce qui devient très fréquent au XIX^e siècle. **L'économe**, lui, représente l'interface entre le maître (propriétaire ou géreur) et les esclaves. **Ce « petit blanc »** ou plus rarement (en particulier dans les plus grandes habitations-sucreries) ce « libre de couleur » (il fait les inventaires, commande les outils et les pièces pour la manufacture, organise le travail des ateliers...) souvent mal payé, mal logé est généralement honni par les esclaves et méprisé par ses employeurs.

Les activités hiérarchisent le groupe des esclaves.

L'habitation sucrerie s'organise autour de deux pôles distincts. D'abord le pôle industriel, le plus important car lieu de transformation du jus de canne en sucre, où l'on trouve les bâtiments les plus nombreux comme la sucrerie, la purgerie, le moulin... Puis le pôle domestique, réservé au logement du maître et de ses domestiques, à la cuisine, l'hôpital et tout autre bâtiment en relation avec la vie de la maison. Le pôle domestique est souvent situé en hauteur et à l'écart du pôle industriel pour éviter les nuisances sonores et olfactives mais aussi pour surveiller les esclaves. Ces derniers par leur travail forcé sont indispensables à la production du sucre.

En effet, au bas de l'échelle se trouve les « **nègres de jardin** » et « **négresses de jardin** » (immense majorité), dont le travail dépend du cycle de la canne. Cette plante à récolte annuelle unique nécessite pendant les 4 à 6 mois de la récolte (de janvier à juin), un travail harassant de coupe, de dépaillage, de mise en piles puis en paquets. De juillet à décembre correspond la phase de croissance de la canne nécessitant des soins moins exténuants (fertilisation, désherbage, dépaillage). **La quantité énorme de travail particulièrement pendant la période de « rouaison »** où la journée de labeur dépasse les 18 heures, les carences alimentaires et le manque d'hygiène expliquent en grande partie une mortalité élevée et une natalité faible. Par exemple, certaines de ces « négresses » affectées au moulin, des heures durant, pour broyer les tiges afin de récolter le « vesou » connaissent quelquefois des accidents. Les « nègres ou négresses de jardin » se caractérisent aussi par **l'interchangeabilité de leurs tâches productives**, par des permutations systématiques d'un poste à l'autre. Les plus âgés d'entre eux occupent des fonctions de gardien ou gardienne (de savane, de manioc, de canne...).

Les commandeurs, les domestiques (cuisinier, perruquier, cocher, gardienne d'enfants, blanchisseuse, couturière) et les « **nègres à talents** » bénéficient de privilèges (plus de viande, de l'argent, des cadeaux...). Les derniers

peuvent être charpentier, raffineur (celui qui fabrique le sucre), tonnelier, maçon, vinaigrier (celui qui fabrique le rhum), laboureur, cabROUTIER ou encore charpentier... **Certains peuvent être loués par le maître** à l'extérieur et recevoir un « salaire » pour leurs services (louage). Cette structure pyramidale fragmente le groupe des Noirs, nourrit les jalousies et les rivalités empêchant une trop grande solidarité.

L'attitude de l'esclave face à sa condition est très variable. D'une part elle dépend du travail effectué, des rapports qu'il entretient avec son maître, de sa situation sociale dans l'habitation. D'autre part, elle est liée à la personnalité propre de chaque individu asservi. Les esclaves ont donc adopté deux comportements : l'adaptation et la résistance. La résistance passe souvent par le refus de travail ou lenteur au travail, l'empoisonnement (du bétail ou des maîtres) jusqu'au marronnage ou à la révolte.

- *À partir de 1848, l'organisation du travail ou le "néo-esclavagisme post abolitionniste".*

Les anciens esclaves désormais citoyens deviennent des **travailleurs libres**. Ceux liés à l'activité agricole représentent alors entre 60 et 70% de la population des Antilles françaises.

L'administration coloniale et les propriétaires de sucreries veulent alors **organiser le travail**. Un des paradigmes de la liberté pour ces citoyens est l'**exigence du salaire** car celui-ci symbolise depuis la période esclavagiste justement la liberté (pratique du louage). Or cette exigence se heurte à la logique voulue au lendemain de l'abolition : « Par le travail salarié, le propriétaire demeure ainsi à la merci de ses voisins qui par l'offre d'un salaire plus élevé peuvent lui enlever les cultivateurs les plus intelligents et les plus laborieux. Le salaire établit [aussi] la concurrence du prix de la journée et pousse le nègre au vagabondage ». Le gouvernement veut maintenir la population sur les habitations et ainsi la contrôler par les contrats d'association. Les travailleurs n'étant pas dupes, ce contrat apparaît clairement comme la continuité du système de l'esclavage à la fois dans la rémunération (en nature) que symboliquement. D'autant qu'ils sont systématiquement à l'avantage des propriétaires, entraînant ainsi des **réclamations et des conflits au travail**. Fait inédit, la **contestation devient collective** et mobilisent tous les travailleurs. Ce type de contrat ne suffit pas, d'autres mesures viennent alors renforcer l'encadrement social : des mesures de police contre le « vagabondage », des taxes décourageant la production vivrière et l'installation libre et des mesures de déscolarisation destinées à remettre sur les habitations la main-d'œuvre juvénile.

Quelques années après l'émancipation, **le salariat s'affirme** cependant comme mode de rémunération sur les habitations.

Selon l'historien Jean-Pierre SAINTON, les Antilles rentrent dans le « néo-esclavagisme post abolitionniste ».

Cependant malgré le fait que, en définitive, le déficit de main d'oeuvre sur les habitations soit faible, les « habitants-sucriers » poussent l'administration coloniale à recourir à **l'immigration des travailleurs étrangers** pour compenser le manque de bras. D'autres motivations sous-tendent cette demande : organiser la concurrence avec les travailleurs nouvellement libres afin de continuer à avoir des travailleurs bon marché et de réprimer les vellétés de liberté des ex-esclaves. Les propriétaires fustigent « l'inconstance des nouveaux affranchis » ou leurs « prétentions exagérées ». Dans un premier temps, la filière européenne est tentée (alsaciens, madériens...) puis les autorités se tournent vers l'Afrique et l'Asie. L'arrivée en Martinique de 10 521 « congos » s'échelonne entre 1857 et 1862 (immigration stoppée car qualifiée de traite déguisée). Pendant une année (1859-1860) quelques 978 chinois y débarquent. **Toutefois l'immigration indienne est privilégiée** puisqu'entre 1853 et 1883, la Martinique reçoit 25 509 Indiens, la Guadeloupe 42 595. Beaucoup sont repartis à la fin de leur contrat mais beaucoup sont morts ou sont restés (faible proportion de retours : 22% en Guadeloupe, un peu plus à la Martinique : 46%).

Ces hommes et ces femmes remplissent un contrat d'engagement puis sont répartis sur les habitations selon la demande des propriétaires. Leurs conditions de travail sont plus misérables que celles des travailleurs « créoles » même si ces derniers vivent aussi dans des conditions difficiles (espérance de vie d'environ 30 ans).

En effet les termes du contrat d'engagement ne sont pas souvent respectés : les heures journalières peuvent dépasser les 12 heures de travail, les travailleurs indiens exécutent les travaux les plus pénibles, sont mal logés et nourris et la mortalité est très importante sur les habitations. Malgré l'existence d'une caisse d'immigration censé gérer tout ce qui concerne les immigrants, ils sont peu protégés et subissent des pressions pour se réengager 5 ans de plus. Le nombre de suicide, de « désertion » et l'alcoolisme témoignent de cette violence sociale.

- *Les conséquences sur le travail de la multiplication des usines centrales.*

En 1870, la culture de canne à sucre représente 56% de la surface cultivée, c'est dire son importance, « les progrès de l'industrie (...), l'organisation du travail et sa rétribution, tout s'y rattache et en dépend ».

Entre 1860 et 1880 se créent, en Guadeloupe comme en Martinique, de nombreuses usines centrales (machines à vapeur avec la bagasse ou le charbon comme combustible pour faire le sucre, utilisation du chemin de fer et la locomotive à vapeur pour transporter les cannes) correspondant à une véritable explosion de ces entités dans le paysage des Antilles françaises. Les habitations-sucreries traditionnelles, qui se maintiennent jusqu'à la fin du XIX^e siècle, tentent de s'adapter en modernisant leur fabrication (moulins à vapeur, moulin horizontal, évaporateurs...) mais désormais règne l'Usine.

Les usines centrales s'inspirent de la technologie employée dans le secteur de la production du sucre de betterave. Ces usines s'occupent uniquement de la

fabrication du sucre. Elles centralisent les productions cannières de plusieurs habitations. Au début existe une stricte séparation entre l'activité agricole (récolte de la canne) et la transformation industrielle du produit (sucre). Toutefois au fur et à mesure, les usines centrales se lancent dans un processus de rachat des terres faisant d'elles de gros propriétaires fonciers traitant leurs propres cannes. Au début du XX^e siècle, La Martinique compte 19 usines centrales (Gradis à Basse-Pointe, Pointe-Simon à Fort-de-France ou Galion à Trinité...).

Les salariés agricoles restent divisés en deux groupes : les travailleurs créoles ($\frac{2}{3}$, « gens étrangers » ou « gens casés », personnel à l'année dans les usines) et les immigrés sous contrat (« casés »). Dans un premier temps **la création des usines va de pair avec une amélioration globale des conditions de travail** (choix entre travailler à la canne ou aux cultures vivrières, choix de l'employeur, meilleur salaire...).

Les ouvriers agricoles travaillent à la tâche (4 à 5 heures de travail soit en moyenne 300 pieds de cannes) pour 2 francs la tâche pour le créole, 0,80 franc pour l'indien. Ainsi pour les uns comme pour les autres, le salaire est fixé au niveau minimum de subsistance (l'ouvrier agricole ou d'usine complète ses revenus grâce à son jardin). Le mécontentement s'est exprimé jusque-là par l'absentéisme ou les incendies des cases à bagasse. En 1882, les ouvriers n'hésitent pas à afficher leurs revendications pour la première fois lors d'une grève à Sainte-Marie et Trinité réclamant en vain 3 francs.

Les ouvriers de l'Usine, eux, besognent six jours par semaine de 6 à 18 heures dans les chemins de fer et les chalands, comme surveillants de machines ou chefs de fabrication ou encore simples ouvriers. Les emplois industriels sont très durs physiquement mais sont mieux payés et mieux considérés car l'ouvrier de l'Usine touche à l'heure entre 0,20 et 0,25 franc.

La crise sucrière qui débute en 1884, **aggrave les conditions de travail et de vie des ouvriers** car d'une part le coût de la vie augmente considérablement et d'autre part les producteurs cherchent à faire baisser les coûts de production. En conséquence, le salaire, en 1900, tombe à 1 franc voir moins alors que la tâche augmente (700 à 900 pieds). Le système du « piquant » aggrave les conditions de travail et le « caïdon » en Martinique, « tumblack » en Guadeloupe renforce la dépendance du travailleur vis-à-vis du patron et renforce la misère. Des mesures coercitives sont également mises en place pour lutter contre l'absentéisme.

Les grèves qui se succèdent : en 1885, grève des ouvriers d'usine en Martinique (du François au Robert) puis celle de février 1900 toujours en Martinique ou encore celle de 1910 en Guadeloupe sont systématiquement réprimées et débouchent souvent sur des accords permettant d'augmenter les salaires, de supprimer à certains endroits le « piquant » ou le « caïdon » ou de remplacer, notamment en Guadeloupe, le travail à la tâche par le travail à la journée.

Le corollaire de l'Usine est la **naissance aux Antilles françaises du mouvement ouvrier**. Ce mouvement ouvrier guadeloupéens ou martiniquais s'accompagne de **l'émergence d'une lutte prolétaire noire** contre une gestion

salariale défavorable et des violences au travail. Celle-ci conduit également à la **création d'associations locales** (échelle du quartier ou de la commune, mouvement coopératif et mutuel) de petits planteurs et d'ouvriers agricoles. En Guadeloupe cette forme de **société ouvrière** est plus développée. Dans les premières décennies du XX^e siècle, les idées socialistes progressent et de véritables syndicats d'ouvriers agricoles et d'usines se créent en Guadeloupe et en Martinique.

Comment mettre le thème en œuvre en classe ?

L'idée est de montrer aux élèves que le travail d'abord servile puis « libre » (ouvrier) repose essentiellement sur la production sucrière dans le cadre de l'habitation ou « l'Usine » et d'en indiquer les conséquences sur la société.

Les ressources du patrimoine local et la situation géographique de l'école peuvent servir de guide afin de garantir une entrée la plus concrète possible dans le thème.

L'entrée par le patrimoine industriel (vestiges de l'habitation Céron au Prêcheur, maison de la Canne aux Trois-Îlets en Martinique, Beauport en Guadeloupe...) permet d'aborder l'organisation du travail à l'habitation et/ou à l'Usine. Les écomusées offrent aussi des ressources intéressantes.

Des extraits d'inventaire notariés (vente ou après décès), des plans de masse, textes de chansons (« la défense ka vini fol », « manman, la grèv baré mwen »), des images ou photographies d'habitation ou d'usines (cheminée, rails...), comparés, aident à comprendre l'organisation du travail, ses conditions et les contestations qui en découlent (ressources numériques). À l'école, les visites sur le terrain ou les travaux collectifs autour d'un exemple d'habitation ou d'usine sont à privilégier.

Ainsi avec ce thème les élèves travaillent sur des documents variés et peuvent ainsi développer particulièrement la compétence **“analyser et comprendre un document”**. En s'initiant aux techniques de raisonnement, d'argumentation, ils pourront également travailler la compétence **“pratiquer différents langages en histoire”**.

Principaux repères à construire

- Première moitié du XIX^e siècle : prototypes d'usine (habitation-sucrerie), adaptation de l'énergie et des machines à l'âge industriel (métal, moulin plus performant, utilisation du moulin vapeur).
- 1848 : passage de la main d'œuvre servile à la main d'œuvre libre.
- Avant 1914 : début mise en place d'un prolétariat noir rural.
- 1914-1918 : La production sucrière ne faiblit pas au moment de l'entrée de la France et des Antilles dans la Première Guerre mondiale, elle s'accompagne

d'une explosion de la production de rhum : la main d'œuvre est maintenue à tout prix à l'Usine et sur les parcelles de canne.

Bibliographie

- ADÉLAÏDE-MERLANDE Jacques, *Les origines du mouvement ouvrier en Martinique (1870-1900)*, Karthala, 2000.
- ANDRIVON-MILTON Sabine, *La Martinique et la Grande Guerre*, L'Harmattan, 2005.
- BLÉRALD Alain-Philippe, *Histoire économique de la Guadeloupe et de la Martinique du XVII^e siècle à nos jours*, Karthala, 1986.
- CELMA Cécile, *Deux formes de sociabilité de la population de couleur en Martinique et en Guadeloupe à la fin du XIX^e siècle : mutualité et syndicat*, Revue française d'histoire d'outre-mer, tome 74, n° 275, 1987.
- COTTIAS Myriam, *Droit, justice et dépendance dans les Antilles Françaises (1848-1852)*, in, ANNALES, HISTOIRE, SCIENCES SOCIALES, 2004, EHESS.
- DESCAS-RAVOTEUR Muriel, MARLIN-GODIER Micheline, *La Martinique dans la Première Guerre mondiale*, Service éducatif, Conseil Général de la Martinique, 2003.
- LE CROM Jean-Pierre, AUVERGNON Philippe, et al, *Histoire du droit du travail dans les colonies françaises (1848-1960)*, septembre 2017, HAL. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01592836>.
- LETI Geneviève, *L'immigration indienne à la Martinique (1853-1900)*, Service éducatif, Conseil Général de la Martinique, 2003.
- MOUSNIER Mireille, CAILLE Brigitte, *Atlas historique du patrimoine sucrier de la Martinique*, L'Harmattan, 1990.
- RÉGENT Frédéric, *Résistances serviles en Guadeloupe à la fin du XVIII^e siècle*, in Bulletin de la société d'histoire de la Guadeloupe, Numéro 140, Janvier, Avril, 2005, p. 15–42.
- SAINTON Jean-Pierre. De l'état d'esclave à " l'état de citoyen ". Modalités du passage de l'esclavage à la citoyenneté aux Antilles françaises sous la Seconde République (1848-1850). In: Outre-mers, tome 90, n°338-339, 1er semestre 2003.
- SCHNAKENBOURG Christian, *La disparition des "habitations-sucreries" en Guadeloupe (1848-1906). Recherche sur la désagrégation des structures préindustrielles de la production sucrière antillaise après l'abolition de l'esclavage*, in Outre-Mers, Revue d'histoire, 1987, pp. 257-309.
- SINGARAVELOU Pierre, VENAYRE Sylvain (dir.), *Histoire du monde au XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 2017.





